



Magog, le 8 mars 2021

Objet : Rappel des mesures sanitaires dans le milieu scolaire en zone orange

Chers parents,

Avec le passage de la région de l'Estrie en zone orange annoncé par le gouvernement du Québec, nous souhaitons vous rappeler les principales mesures sanitaires en vigueur dans les écoles primaires et secondaires du Centre de services scolaire des Sommets.

Au primaire

En zone orange, le port du masque de procédure n'est pas requis. Les consignes demeurent donc inchangées. Rappelons que le port du couvre-visage est requis pour tous les élèves dans les déplacements, les aires communes et dans le transport scolaire. Les élèves de 5^e et 6^e année doivent porter le couvre-visage à l'intérieur de la classe. Au préscolaire, le port du couvre-visage n'est pas requis.

Au secondaire

Le port du masque de procédure demeure obligatoire pour tous les élèves, y compris dans la classe et sur le terrain de l'école.

Les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire continueront de fréquenter l'école selon une formule en alternance offrant à la fois un enseignement en classe et un enseignement à distance.

Veillez noter que les activités parascolaires, par bulle-classe, pourront reprendre à compter du 15 mars prochain pour le primaire et le secondaire.

Pour plus d'information, vous pouvez également visiter le site web du ministère de l'Éducation du Québec à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/education/organisation-activites-scolaires-covid-19/>.

La direction de votre école vous transmettra des renseignements additionnels si nécessaire et nous vous tiendrons informés en temps et lieu si de nouvelles directives nous sont communiquées.

Merci de votre précieuse collaboration,

Édith Pelletier
Directrice générale